Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 FEVRIER 2014

Délibération N°2014/ 003
Date de convocation : 06 février 2014
Nombre de conseillers en exercice : 77

L'an deux mille treize, le 12 février 2014 à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis – Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de Montigny-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gérard DEVAUX, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, Maire de Beauvois-en-Cambrésis.

Avesnes-Les-Aubert
Bazuel
Beaumont-en-Cis
Beauvois-en-Cis
Bertry
Béthencourt
Bévillers
Boussières-en-Cis
Briastre
Busigny
Carnières
Catillon-sur-Sambre
Cattenières
Caudry
Caullery
Clary
Dehérles
Élincourt
Estourmel
Fontaine-au-Pire
Haucourt-en-Cis
Honnechy
Inchy-en-Cis
La Groise
Le Cateau-Cambrésis
Le Pommereuil
Ligny-en-Cis
Malincourt
Maretz
Maurois
Mazinghien
Montay
Montigny-en-Cis
Neuvilly
Ors
Quiévy
Rejet-de-Beaulieu
Reumont
Saint-Aubert
Saint-Benin
Saint-Hilaire-Lez-Cambrai
Saint-Souplet-Escaufourt
Saint-Vaast-en-Cis
Troisvilles
Villers-Outréaux
Walincourt-Selvigny

Etaient présents (61 titulaires et 5 suppléants (S)) :

Maryse BASQUIN
Dominique BEAUDUIN
Marie-Chantal TRANCHANT
Marcel WAXIN
Jean-Félix MACAREZ
Hubert DEJARDIN
Jean-Michel COUTURIER
Gérard DEVAUX
Lionel BASIN
Jacques OLIVIER
Paul SOUPLY
Michel LEDUC
Gérard LENOBLE
Eric DEGAND(S)
Nicole GOURMEZ(S)
Peggy SZOPA
Thierry WALEMME
Philippe DUCROUX
Dominique LAMOURET
Liliane ADAM
Agnés BERANGER
Didier BONIFACE
Gérard BOURY
Guy BRICOUT
Maryline GODIN
Jean-Pierre MAILLARD
Christiane MARANDE
Anne-Sophie DUEZ-MERY
Bernard POULAIN
Liliane RICHOMME
Sandrine TRIOUX
Bernard VERMEIL
Serge WARWICK
Alain GOETGHELUCK
Gérard TAISNE
Gilles PELLETIER
Bernard PLET
Jean WECXSTEEN
Bertrand LEFEBVRE
Charles BLANGIS
Sylvie DECRESSONIERE
Michaëlle LEGRAND
Cécile MERCIER
Joseph MODARELLI
Isabelle PIERARD
Serge SIMEON
Marc DUFRENNE
Michèle BRULANT
Gérard MOUILLARD(S)
Edith MENTION(S)
Pascal COQUELLE
Michel HENNEQUART
Francis GOURAUD
Jacky DUMINY
Daniel BLAIRON
Augustine NOIRMAIN
Daniel CATTIAUX
Roger TIERCE(S)
Jean-Raymond WATTIEZ
Henri QUONIOU
Stéphane JUMEAUX
Jean-Marc DOSIERE
Jean-Paul CAILLIEZ
Marie-Hélène DUEZ
Daniel FIEVET
André-Marie FORRIERRE

Affiché le
14 FEV. 2014

Membres excusés (4) : Gérard BEZIN, Pierre LAUDE, Jean-Louis CAUDRELIER et Bernard LECOLIER

Membres absents (7) : Alain RIQUET, Serge LEULIETTE, Bruno MANNEL, Marc PLATEAU, Pierre LEBLON, Hubert LEFEVRE et Jean-Pierre RICHEZ,

Madame Augustine NOIRMAIN est élue secrétaire de séance.

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis
Siège et bureaux : 39, rue de Ligny - 59540 Caudry
Téléphone : 03 27 75 84 79 - Télécopie : 03 27 75 84 92

ZONE ACTIVITES ECONOMIQUES DES 4 VAUX - CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée la consultation pour une mission de maîtrise d'œuvre VRD et montage de dossier d'urbanisme pour la réalisation d'un parc d'activités économiques sur le territoire de la Commune du Cateau-Cambrésis.

Monsieur le Président rappelle que les critères cités dans le règlement de la consultation étaient :

- Valeur technique : 60%
- Prix : 40%

Monsieur le Président indique que 8 entreprises ont répondu à cette consultation (cf document joint)

Après analyse, la Commission d'appel d'offres réunie le 05 février à 09h30 propose de retenir le groupement CARON BRIFFAUT – Cible VRD pour un montant HT de 274 125€ HT

Monsieur le Président demande donc à l'assemblée de valider cette proposition.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 13 février 2014 et de la publication
Le 13 février 2014

Pour expédition conforme
Caudry, le 13 février 2014

Vu,
Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

Communauté de Communes du Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de BEAUVOIS-en-Cambrésis

Gérard DEVAUX

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis

Rapport d'analyse des offres

A) Caractéristiques principales

Le marché concerne une mission d'Etude pour le compte de la Communauté.

Missions d'études de montage de dossier d'urbanisme et de maîtrise d'œuvre VRD concernent la réalisation d'un parc d'activités économiques sur le territoire du Cateau – Cambrésis.

B) Objet du rapport

Le principal rapport fait suite à l'ouverture des plis du 26 novembre 2013 à 14h30, au siège de la Communauté de la Communes du Caudrésis et du Catésis.

C) Procédure d'ouverture

a) Ouverture des candidatures

Durant cette réunion, la commission a :

1° Examiné la recevabilité des plis.

14 FEV. 2014

- 0 plis non conforme ou autre après la date et l'heure limitée ;
- 8 plis conformes dans le délai ont été retenus ;
- 0 offre parvenue électroniquement.

2° Examiné le contenu de la 1ère enveloppe intérieure.

- 0 offre a été rejetée pour non-conformité vis-à-vis des pièces à produire selon l'article du C.M.P.

Les offres ont été retenues par la commission et ont fait l'objet d'une analyse technique.

3° Examiné le contenu de la seconde enveloppe.

Les critères de jugement énoncés dans le règlement de consultation sont par ordre décroissant :

- La valeur technique de l'offre : 60%

Ce critère sera analysé à partir des sous-critères énumérés et valorisés ci-dessous :

- Méthode et planification : (7 points sur 20)
- Capacité de l'équipe (7 points sur 20)
- Pilotage et organisation (3 points sur 20)
- Référence (3 points sur 20)

- Le prix des prestations : 40%

Le marché est attribué au candidat, non éliminé sur la valeur technique.
« R » correspond au prix de l'offre et déterminée de la façon suivante :

$R = 20 \times (1 - \frac{M-B}{B})$

B : montant de l'offre la plus basse
M : montant de l'offre du candidat
« R » sera automatiquement égal à 20 pour l'offre la plus basse

- **Prestation de l'analyse des offres :**

Le montant de chaque offre est consigné dans le tableau suivant :

Plis	Entreprise	Montant en HT
1	VERDI + SOREPA + TECHNICITY + TESSON	357 750 €
2	THOMAS + AMODIAG + HEXA + Ingénierie + GEOPROJET	324 000 €
3	CARON BRIFFAUT + CIBLE VRD	274 125 €
4	EGIS + URBA	316 450 €
5	INGEROP + KUDS	398 000 €
6	WONK Architectes + EMPREINTE + MA-GO MOREL	713 972 €
7	AXONEO + Cabinet BERLEM + MAES + TESSON	469 840 €
8	PROFIL Ingénierie + EPURE + GEOLYS + SOREGE	456 890 €

A la vérification des offres, une erreur a été décelée concernant « THOMAS », le montant total des prestations s'élève à 475 000€ HT et non 324 000 €.

Synthèse économique et technique des offres

Analyse LC.xls

		VERDI + SOREPA + TECHINICITY + TESSON	Philippe THOMAS + AMODIAG + HEXA + Ingénierie + GEOPROJET	CARON BRIFFAUT + CIBLE VRD	EGIS France + URBA FOLIA	INGEROP + KUDS	WONK Architectes + EMPREINTE + MA-GO MOREL	AXONEO + Cabinet BERLEM + MAES + TESSON	PROFIL Ingénierie + EPURE + GEOLYS + SOREGE + RAINETTE + SPIRE + IRIS
Valeur technique	Note maxi								
Méthode et planification	7	6,49	4	7	6,7	6,81	7	6,38	6,55
Capacité de l'Equipe	7	7	7	6	7	7	7	7	7
Pilotage, Organisation	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Référence	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Note S	**20**	**19,49**	**17**	**19**	**19,7**	**19,81**	**20**	**19,38**	**19,55**
Prix		357,750.00€	425,000.00€	274,125.00 €	316,450.00€	398,000.00€	713,972.00€	469,840.00€	456,890.00€
Note R	**20**	**13,90**	**7,50**	**20,00**	**19,91**	**10,96**	**-12,09**	**5,72**	**6,67**
Note N = Pourcentage S + Pourcentage R	**20**	**17.25**	**13.20**	**19.40**	**18.58**	**16.27**	**7.16**	**13.92**	**14.40**
Classement		**3**	**6**	**1**	**2**	**4**	**8**	**7**	**5**

	%
Pourcentage Valeur technique	60
Pourcentage Prix	40

Le marché est attribué au candidat, non éliminé sur la valeur technique, obtenant la note « N » la plus grande, calculée de la façon suivante :

N=S+R

« R » correspond au prix de l'offre et déterminée de la façon suivante :

R = 20 x (1 - M-B)

B : Montant de l'offre la plus basse

M : Montant de l'offre du candidat

R sera automatiquement égal à « 20 » pour l'offre la plus basse.

En cas de note "N" identique, le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la meilleure note « S ».

Après analyse des offres par critères repris dans le tableau ci-dessus, il ressort que le groupement Caron Briffaut - Cible VRD est proposé mieux disant pour un montant HT de 274 125 €